

AGROALIMENTAIRE: 35 000 euros d'amende requis contre Labeyrie

L'affaire remonte à 2013. Le substitut Procureur de Dax reproche à [LABEYRIE](#) / **T** : 05.58.56.73.00 (siège social à Saint Geours de Maremne) d'avoir détourné la législation en incorporant des parures de déveinage dans ses blocs de foie gras. Il a ainsi requis 35 000 euros d'amende contre la société et 2000 euros contre le directeur général et le directeur industriel. L'audience s'est déroulée ce lundi 11 janvier au Tribunal correctionnel de Dax. Avant une défense au fond, les avocats de LABEYRIE ont soulevé une exception de nullité, considérant que les poursuites ne sont pas fondées. La décision du tribunal est attendue le 21 mars prochain. www.labeyrie.com